ALTENER II: programme pluriannuel pour la promotion des énergies renouvelables

1997/0106(SYN) - 02/12/1997 - Proposition législative modifiée

La proposition modifiée a repris, en totalité ou en partie, 17 des 24 amendements adoptés par le Parlement européen en première lecture. Les amendements retenus visent à renforcer le programme en insistant notamment sur: - la prise en compte des intérêts des PME; - la promotion d'un environnement favorable aux investissements; - le renforcement de la part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique, conformément à la stratégie communautaire en vigueur; - la création d'emplois et la promotion de l'industrie européenne; - la prise en compte de la viabilité commerciale à long terme dans la définition des conditions et lignes directrices applicables au soutien financier des actions et mesures; - la promotion de l'exportation des technologies concernant les sources d'énergie renouvelables.